

AR Prefecture

013-241300375-20230414-DEL61_2023-DE
Reçu le 14/04/2023

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE



QUESTIONNAIRE

& RÈGLES DU JEU DU LABEL

POUR UNE 1^{ère} CANDIDATURE

dispositif animé par :

ARBE
Association Régionale
Alpilles Alpes
Côte d'Azur
Association Régionale Alpes Alpes
Côte d'Azur
Association Régionale Alpes Alpes
Côte d'Azur


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

RÉGION SUD  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**

CONTENU DU QUESTIONNAIRE

1- VOTRE COLLECTIVITE, VOTRE TERRITOIRE, ARTICULATION DES DIFFERENTS ECHELONS TERRITORIAUX

2- VOTRE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AXE 1 – Engagement, gouvernance et pilotage

AXE 2 – Mobilisation et exemplarité interne

AXE 3 – Mobilisation et participation externe

AXE 4 – Communication externe

AXE 5 – Sensibilisation des publics

3- VOS 3 PROJETS D' ACTIONS TRANSVERSALES



AR Prefecture

013-241300375-20230414-DEL61_2023-DE
Reçu le 14/04/2023



VOTRE COLLECTIVITÉ ET VOTRE TERRITOIRE

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

Votre collectivité

Nom de la collectivité	Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)
Adresse postale complète du siège	23 Avenue des Joncades Basses, 13210 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Site internet de la collectivité / EPCI	https://vallee-des-baux-alpilles.fr/
Nombre d'habitants	28 382 habitants
Nombre d'agents	143 agents
Nom du Maire / Président	Hervé CHERUBINI
Nom de l'intercommunalité d'appartenance	Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)
Compétences de la collectivité candidate	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, accueil des gens du voyage, GEMAPI, assainissement des eaux usées, eau. ⇒ Compétences facultatives : protection et mise en valeur de l'environnement, projets pédagogiques, gestion des eaux pluviales urbaines, organisation de la mobilité.

Contacts référents de la candidature

Ces contacts seront les référents de la collectivité pour ce dossier de candidature. Ce sont eux que l'ARBE sollicitera dans le cadre du label. Préciser au moins un élu référent et un agent référent.

ÉLU(S) RÉFÉRENT(S)	NOM et Prénom	FONCTION	EMAIL	TELEPHONE
	LICARI Pascale	Vice-Présidente à la Transition Ecologique	bienvenue@ccvba.fr	04 90 54 54 20
AGENT(S) RÉFÉRENT(S)	NOM et Prénom	FONCTION	EMAIL	TELEPHONE
	BRIAND Karine	Directrice Générale	Karine.briand@ccvba.fr	04 90 54 54 20



	NOLORGUES Edouard	Directeur Général Adjoint	Edouard.nolorgues@ccvba.fr	04 90 54 54 20
	COSTANTINI Alessia	Chargée de Recherche de Financements	Alessia.costantini@ccvba.fr	07 57 12 64 15

Votre territoire en quelques mots [2 pages maximum]

<p>Quelles sont ses caractéristiques, ses enjeux ? Situation géographique, superficie, activités économiques, etc.</p> <p>Quels sont ses faits marquants en matière de développement durable ?</p> <p>> Politiques territoriales (Adhésion à un Parc naturel régional, Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), etc.) ;</p> <p>> engagement dans des dispositifs de transition écologique (ex : Territoire engagé pour la nature, PARC+, Charte zéro déchet plastiques, Mon resto responsable, Dispositif national Territoire engagé Transition Ecologique, etc.) ;</p> <p>> Participation à des réseaux de collectivités ;</p> <p>> Faits marquants en matière de biodiversité, eau, énergie, économie verte, etc.</p>	<p>Annexe à joindre :</p> <p>A1. Cartographie du Territoire CCVBA</p>
<p>Le territoire :</p> <p>La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) est située dans le nord-ouest du département des Bouches-du-Rhône et fait partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles. Il s'agit d'un territoire aux caractéristiques rurales, structuré par les espaces naturels et agricoles. Sa surface de 319,76 km² rassemble une population totale de 28 382 habitants sur 10 communes membres : Aureille, Les-Baux-de-Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc-Les-Alpilles, Maussane-Les-Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint-Etienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence. Géographiquement, le territoire est traversé d'est en ouest par le massif des Alpilles qui culmine à 493 mètres d'altitude. Le territoire, soit l'ensemble des 10 communes, fait partie du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA).</p> <p>Ce relief particulier crée une coupure territoriale et fonctionnelle entre les communes du nord et celles du sud. La qualité de vie, le dynamisme commercial, économique et touristique, ainsi que la richesse patrimoniale historique et environnementale dont est doté le territoire contribuent à son rayonnement international. Enfin, pour reprendre les mots de notre Président, monsieur Hervé CHERUBINI : « Notre action collective permet d'offrir des services de plus en plus nombreux et certains équipements utiles à la protection de notre environnement. »¹.</p> <p>Les compétences :</p> <p>À ce titre, la CCVBA assure un certain nombre de compétences sur ce territoire, parmi lesquelles la collecte des déchets, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées, le développement économique mais aussi et surtout, dans le cas présent, le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, la prévention et la sensibilisation au respect de l'environnement, la planification énergétique territoriale et ses actions en faveur de la transition énergétique (politiques air-énergie-climat) et l'organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des Transports notamment.</p>	

¹ Citation « Le Mot du Président », site internet de la CCVBA : <https://vallee-des-baux-alpilles.fr/le-mot-du-president/>.



La politique :

La CCVBA mène une **politique très ambitieuse de transition écologique de manière inclusive et transversale**. Le dynamisme économique est au service des habitants et des entreprises avec pour objectif, inscrit dans son schéma de développement économique, de « préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en recherchant l'innovation et la richesse ». Les Alpilles promeuvent un développement respectueux de son identité et donc intrinsèquement durable. Ce développement trouve un écho dans la coopération, au sein du Pays d'Arles ou les trois intercommunalités et les 29 Communes du PETR agissent de concert pour la transition écologique.

Cet engagement fort et affirmé de lier économie et environnement s'est notamment manifesté, dès 2012, par le souhait de participer à l'élaboration d'un **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** sans aucune obligation réglementaire ou encore dans un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** en 2022 en portant des actions directes relatives à la transition écologique. Par ailleurs, la CCVBA est fortement engagée sur le **programme européen LIFE** : 13 actions pour un montant de 1,6 millions d'euros soutenu à hauteur de 60% par l'Europe, la Région Sud et l'ADEME. Les objectifs concernent la réduction de la production de déchets, une meilleure valorisation/recyclage, le développement de l'économie circulaire, les changements de comportements par la sensibilisation et le déploiement d'actions spécifiques. Enfin, la CCVBA a également participé en 2015 à un **Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)** dans lequel des actions liées à la neutralité carbone du territoire, à la croissance durable, à la préservation du patrimoine naturel et au bien-vivre en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont été inscrites.

Les enjeux :

Les enjeux de développement durable de la CCVBA tiennent également à la taille modeste de l'intercommunalité qui en fait par ailleurs une particularité dans une région riche de métropoles et d'agglomérations. La feuille de route mise en place par les élus est conséquente au regard de la taille des communes. On peut dès lors parler de **stratégie d'actions**, catégorisée en deux grands axes et quatre ambitions dans le cadre du CRTE :

1. Les Alpilles, un territoire résilient

- Contribuer à la neutralité carbone
- Renforcer la durabilité

2. Bien vivre dans les Alpilles

- Conforter notre attractivité en s'appuyant sur les richesses du territoire
- Cultiver notre art de vivre sur un territoire à taille humaine

Les enjeux recensés pour poursuivre un développement plus durable des compétences intercommunales ont été également recensés dans le diagnostic de territoire, parmi lesquels :

- ⇒ **Logement** : Résoudre la problématique des logements insalubres et énergétiquement carencés (actions vis-à-vis des habitats dits « passoires thermiques ») ; Appliquer les dispositions relatives à la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ; Diminuer l'impact de la saisonnalité sur la problématique des déchets et des ressources en eau à destination du tourisme...
- ⇒ **Economie** : Concilier le développement économique et la sobriété foncière ; Accompagner les entreprises du territoire dans la transition écologique ; Accueillir de nouvelles entreprises engagées dans l'économie durable ; Conforter les secteurs d'activités qui s'appuient sur les ressources locales propres aux Alpilles ; Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité ; Valoriser les savoir-faire et promouvoir les circuits-courts...
- ⇒ **Mobilité** : Structurer la question de la mobilité active à l'échelle du territoire ; Accompagner les communes vers de nouveaux modes de déplacement ; Réduire l'impact sonore et visuel des transports et diminuer l'émission de gaz à effet de serre (GES)...



- ⇒ Tourisme : Concilier l'attractivité touristique au bien-vivre dans les Alpilles, le développement touristique au développement de la biodiversité ; Affirmer le positionnement des atouts et des richesses locales du territoire auprès de tous les visiteurs ; Diversifier l'offre en s'appuyant sur les activités de nature durables ; Promouvoir un tourisme durable...
- ⇒ Energie : Accélérer la transition énergétique ; Réduire la demande d'énergie (sobriété et efficacité énergétique) ; Augmenter la production d'énergies renouvelables ; Sensibiliser et agir à tous les niveaux (particuliers, entreprises et collectivités) ; Faire de l'utilisateur un conso-acteur ; Accompagner la montée en compétences des entreprises de la rénovation...
- ⇒ Air : Se diriger vers la neutralité carbone du territoire ; Préserver et restaurer les puits naturels de carbone ; Augmenter le potentiel de valorisation de la biomasse ; Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) au travers d'actions transversales...
- ⇒ Environnement : Contribuer à la fertilité des sols ; Préserver la biodiversité ; Désartificialiser les sols ; Développer les trames bleue, verte et noire ; Préserver et restaurer les milieux aquatiques ; Protéger le massif des risques d'incendie...
- ⇒ Eau : Protéger les captages et garantir une eau de qualité à la source ; Economiser et partager l'eau (sensibiliser à la sobriété d'usage) ; Préserver les milieux humides ; Améliorer le rendement du réseau et la sollicitation des milieux aquatiques ; Développer une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales ; Anticiper les risques de sécheresse et de pénurie de la ressource...
- ⇒ Déchets : Réduire la production d'ordures ménagères et travailler le flux des biodéchets ; Augmenter le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation ; Développer l'économie circulaire pour une gestion efficace des ressources ; Assurer une meilleure gestion des déchets d'activités économiques ; Doter le territoire d'équipements adaptés ; Lutter contre les dépôts sauvages...
- ⇒ Numérique : Mettre à profit le numérique pour préserver les ressources du territoire ; Mettre en place le télétravail régulier pour limiter les déplacements ; Utiliser l'*open data* au profit d'activités de développement durable...



PARTIE DEDIEE A UN DOSSIER D'INTERCOMMUNALITE 1/1

Partie à remplir pour pouvoir prétendre au niveau 1 du label

Articulation des différents échelons territoriaux⇒ **A remplir avec le concours de la/des commune(s) identifiée(s) comme la/les plus avancée(s) en matière de développement durable par l'EPCI****1- Présentez la/les dynamique(s) communale(s) les plus avancée(s) en matière de développement durable**

Dans le cadre du diagnostic de territoire réalisé pour le CRTE, un **état des lieux des projets communaux et intercommunaux** a permis d'identifier les différentes dynamiques en place ou destinées à l'être. Dans les opérations recensées comme ayant déjà obtenu des financements, **chaque commune du territoire a soumis des actions en matière de développement durable**, parmi lesquelles :

- ⇒ Aureille : Création d'un potager collectif et achat de composteurs collectifs pour le jardin partagé communal ;
- ⇒ Les-Baux-de-Provence : Etude sur la mobilité douce et le stationnement ;
- ⇒ Eygalières : Réaménagement et végétalisation de la Place de l'Eglise ;
- ⇒ Fontvieille : Diagnostic et rénovation thermique de la Mairie, Création de zones de rencontres piéton-vélo-voiture, Création de sentiers pédestres touristiques ;
- ⇒ Mas-Blanc-les-Alpilles : Diagnostic et rénovation thermique de la Mairie ;
- ⇒ Maussane-les-Alpilles : Remplacement du système de chauffage du camping municipal pour une solution énergétique plus durable ;
- ⇒ Mouriès : Création de cheminements pédestres et cyclables en cœur de village ;
- ⇒ Le Paradou : Isolation et pose de panneaux photovoltaïques à l'école élémentaire ;
- ⇒ Saint-Etienne-du-Grès : Isolation de la toiture des écoles, Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du marché ;
- ⇒ Saint-Rémy-de-Provence : Isolation thermique de l'école de l'Argelier, Mise en place d'un éco-digesteur pour les cantines scolaires ; ...

La réalisation de ce contrat a permis d'amorcer des actions communes de coopération entre les territoires – et d'en concrétiser d'autres – dont les interactions sur les questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

2- Comment la dynamique de développement durable intercommunale s'articule-t-elle avec celle de la commune candidate ? (Gouvernance, financement, mise en œuvre, etc.)

Tout comme pour le CRTE, le **souhait de l'intercommunalité d'être labellisée « Territoire Durable » s'inscrit dans une démarche globale et une volonté d'irriguer toutes les politiques publiques intercommunales**. Les objectifs poursuivis permettent de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement.

Dans l'idée d'accompagner les communes dans leurs dynamiques de développement durable, la CCVBA a également inscrit un certain nombre d'actions globales et complémentaires au contrat (citées plus bas). La



gouvernance de ces dynamiques a été mutualisée entre communes et intercommunalité, afin de faire coïncider les initiatives des uns avec celles des autres et générer une cohérence territoriale certaine.

À titre d'information, deux contrats ont été recruté dans le cadre de la préparation du CRTE, un pour la réalisation du diagnostic et la rédaction du contrat et le second pour la recherche de financements nécessaires à la réalisation de ces nouvelles actions. Ces deux postes mutualisés ont permis un accompagnement en ingénierie de l'intercommunalité vis-à-vis des communes qui se poursuit encore aujourd'hui.





VOTRE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

AXE 1 - ENGAGEMENT, GOUVERNANCE & PILOTAGE

Votre collectivité met-elle en place une stratégie territoriale de développement durable ?

1- Présentez votre stratégie de développement durable : votre vision, ses ambitions, son historique, son évolution, sa dynamique, ses actualités majeures, etc.

Avec une population d'un peu moins de 30 000 habitants, la Communauté de Communes est un territoire des Bouches-du-Rhône aux caractéristiques rurales, structuré par les espaces naturels et agricoles. La CCVBA est composée de 10 communes, toutes comprises dans le Parc Naturel Régional des Alpilles. La qualité de vie, le dynamisme commercial, économique et touristique, ainsi que la richesse patrimoniale dont est doté le massif des Alpilles, contribuent à son rayonnement international.

Pleinement engagée pour le climat depuis 10 ans, l'intercommunalité agit concrètement au quotidien dans une politique très ambitieuse de transition écologique. **L'ensemble de nos politiques publiques – aménagement du territoire et mobilités, tourisme, prévention et gestion des déchets, gestion de l'eau – convergent vers cet objectif de développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.** Depuis 2016, la CCVBA s'est même concrètement structurée en accueillant un service dédié, avec à sa tête une Directrice de l'Aménagement et du Développement Durable œuvrant en faveur de cet objectif.

Les actualités majeures en lien avec la stratégie de développement durable du territoire font l'objet des trois projets en devenir exposés dans la présente candidature.

2- Plus précisément, présentez vos axes de travail forts/prioritaires, vos actions phares en matière de transition écologique.

La CCVBA a œuvré activement ces dernières années – à l'échelle de ses moyens humains – à la réalisation d'actions en faveur du développement durable et de la transition écologique. Les actions phares :

- ⇒ **Labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »** (TEPCV) pour la ville centre de Saint-Rémy-de-Provence et la communauté de communes en 2016 grâce à la construction du nouveau siège communautaire (bâtiment BDM à énergie positive, primé à trois reprises pour l'utilisation de matériaux biosourcés locaux et la valorisation des énergies renouvelable) ;
- ⇒ Développement dès 2018 d'un **réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques** et élaboration en partenariat avec la Métropole et le SMED 13 de l'un des premiers Schéma Directeur IRVE de France ;
- ⇒ **Réhabilitation d'une ancienne décharge** en vue de la création d'une centrale photovoltaïque, projet de 10 hectares mis en service fin 2022, équivalent à la consommation de 5 700 foyers (soit 1/6 de la population de l'intercommunalité) ;
- ⇒ Aménagement et requalification de plusieurs zones d'activités en s'orientant vers des projets vertueux. La CCVBA a ainsi été **lauréate en 2022 des « Victoires de l'Investissement Local »**, pour son projet de zone d'activité sur la commune d'Eygalières ;
- ⇒ **Préservation de la ressource en eau** en améliorant le rendement du réseau, en sécurisant les ouvrages, en recherchant des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable, en développant les *smart grids* pour assurer la transition écologique via la transition numérique ;
- ⇒ Participation au **programme européen « Life SMART WASTE intégré »** porté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME, en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire et en affichant clairement une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets ;
- ⇒ Initiative de la **relance régionale de la filière amandicole** en 2014 avec la Chambre d'Agriculture et la Fondation Bjorg ;
- ⇒ **Création d'une pépinière d'entreprises-incubateur** (bâtiment BDM à partir d'une ancienne friche) axée sur l'innovation et en lien avec les points forts de notre territoire, à travers des filières *greentech* et nouvelles technologies appliquées à l'Agriculture et à l'Alimentation ;
- ⇒ Signature d'une **Charte Zéro Déchet Plastique** depuis décembre 2019 (une des premières structures engagées) piloté par la Région Sud et d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) depuis 2022 ;



- ⇒ **Etude sur le foncier dérisqué** réalisé avec le PETR du Pays d'Arles pour identifier des points d'implantation de panneaux photovoltaïques et installation en 2021 de 40 000 m² d'ombrières sur le marché de Saint-Etienne-du-Grès ;
- ⇒ Mise en place au niveau des établissements scolaires et petite enfance d'un **réseau label Ecolo Crèche**, CCVBA relais local Eco-Ecole depuis 2023 (partenaire de l'association nationale Teragir) ;
- ⇒ Expérimentation d'un accompagnement au changement des pratiques sur la zone d'activité de La Massane à Saint-Rémy-de-Provence grâce à l'association de **covoiturage « Les Simonnes »** ; ...

Nous poursuivons actuellement notre feuille de route avec un programme ciblé sur l'économie et la valorisation des ressources. **Par ces actions, nous souhaitons faire de la transition écologique, un outil au bénéfice de la cohésion sociale et du vivre ensemble dans le respect de notre identité et de notre environnement.**

L'**Office de Tourisme intercommunal (OTi)**, quant à lui, s'est également engagé dans une démarche de développement durable regroupant divers engagements qui véhiculent un message important aux visiteurs des Alpilles :

- ⇒ L'impression des brochures éditées sur papier recyclé et/ou certifié PEFC « Pan European Forest Certification » ;
- ⇒ Les brochures sont téléchargeables depuis le site internet de l'OTI ;
- ⇒ Lors des demandes de documentations, l'OT favorise l'envoi d'e-mails incluant des liens vers les brochures ;
- ⇒ Le recyclage des consommables d'impression et l'utilisation de documents au verso de docs déjà imprimés ;
- ⇒ Le personnel limite les impressions de document et favorise l'envoi d'informations en interne par e-mails ;
- ⇒ La personne responsable du ménage utilise des produits d'entretien éco-labellisés ;
- ⇒ Le personnel utilise lors de déplacements professionnels la voiture de service électrique mise à disposition et favorise le co-voiturage ;
- ⇒ Les conseillers en séjour sont sensibilisés à la forte demande autour du vélo et connaissent les voies cyclables, les loueurs et prestataires investis autour du vélo ;
- ⇒ Participation à la communication d'Alpilles Zéro Gaspill' – Je réduis, je trie ;
- ⇒ Création de produits favorisant la réduction de déchets : gourdes en vente à la boutique, sacs réutilisables, bouteille d'eau des Alpilles remises aux restaurateurs adhérents et vendues en boutique ;
- ⇒ Participation au programme local de prévention des déchets et notamment l'axe sur la réduction des déchets des touristes.

3- Comment votre stratégie de développement durable s'articule-t-elle avec les différents échelons territoriaux (communes, intercommunalités, conseil départemental, conseil régional) en matière de gouvernance, financement, mise en œuvre, etc. ?

La stratégie de développement durable de l'intercommunalité s'articule de façon transversale au sein des différents services et des différentes communes du territoire. À l'instar de cette stratégie, le CRTE a été élaboré **en commun avec l'ensemble des communes et le Parc Naturel Régional des Alpilles, au regard des enjeux partagés sur le territoire et des financements obtenus**. En outre, l'intercommunalité participe à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes afin de d'instaurer une cohérence des politiques publiques territoriales dans le sens de la transition écologique. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial élaboré avec le PETR du Pays d'Arles dès 2016 et sans obligation évolue également en ce sens pour homogénéiser les actions du territoire, tout comme le CRET à l'échelle régionale ou le LIFE à l'échelle européenne. La CCVBA est également engagée dans un Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région pour répondre au mieux aux enjeux principaux définis par le SRADDET et la nouvelle stratégie régionale en matière de déchets.

Une dynamique, par conséquent, globale, transversale et mutualisée permettant au territoire de la Vallée des Baux-Alpilles de se positionner en tant qu'acteur engagé dans le développement durable. De multiples financeurs ont accompagnés ces démarches, parmi lesquels la Région Sud, l'Europe, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, le PETR du Pays d'Arles, l'ADEME, l'ACTEE et le FNCCR et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Un poste de chargé de recherche de financement mutualisé à l'échelle des dix communes et de l'intercommunalité a été ouvert afin d'accompagner au montage de dossier de financement des projets.



Précisez votre stratégie :

Cases à cocher si vous avez entrepris cette action, et à préciser/illustrer par une annexes si demandé	Annexe(s)
<p>S'engager politiquement dans une stratégie de développement durable :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet de mandat 2020-2026 prenant en compte la stratégie de développement durable. <i>Si case cochée, joindre le projet de mandat</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Délibération. <i>Si case cochée, joindre la délibération</i></p>	<p>A2.</p> <p>A3.</p> <p>A4.</p>
<p>Mettre en place une gouvernance, une animation dédiée à la stratégie de développement durable :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Délégation politique dédiée. Merci de préciser, Année de création : 2016 Intitulé de la délégation : Trois commissions existantes sont concernées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commission Transition Ecologique et Energétique 2. Commission Prévention et Gestion des Déchets 3. Commission Mobilité <p>Place de la délégation dans l'organigramme politique : La Transition Ecologique est intégrée dans la démarche de l'EPCI depuis une quinzaine d'années, mais la structuration du service est devenue opérante en 2016. Une Direction dédiée, avec la volonté d'intégrer le service Déchets pour une approche plus environnementale et économie circulaire de ce domaine, a été mise en place.</p> <p>Autres informations : /</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Groupe(s) de travail dédié(s) (exemples : Comité de pilotage, comité technique, comité consultatif). Merci de préciser (année de création, intitulé du groupe de travail, composition, rôle, fréquence de réunion, etc.) : Réalisation de groupes de travail par projet réunissant techniciens et élus référents des commissions pour opérations majeures, suivis de passage en Bureau Communautaire et en Conseil Communautaire pour délibérer.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Poste dédié au développement durable au sein de la collectivité. Merci de préciser, Année de création : 2016 Intitulé du poste : Directrice de l'Aménagement & du Développement Durable Temps de travail dédié à ce poste (100% ou temps partiel) : 100% Place de ce poste dans l'organigramme de la collectivité : N°3 Principales missions : Il s'agit de la Direction la plus importante en effectif de la CCVBA, elle regroupe l'aménagement durable, la transition écologique, le service prévention et gestion des déchets, et depuis peu la mobilité. Lien avec l'ensemble des services de la collectivité : Permanent et transversal, rôle de mise en cohérence des différentes opérations des différents services. Autres informations : /</p>	
<p>Formaliser la stratégie de développement durable (Agenda 21, Agenda 2030, Charte de développement durable, etc.) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réaliser un état des lieux : Diagnostic territorial partagé / Diagnostic des pratiques de la collectivité. <i>Si case cochée, joindre les éléments de diagnostic.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Mettre en évidence des axes stratégiques prioritaires pour la collectivité. <i>Si case cochée, joindre le document présentant les axes stratégiques.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Structurer un plan d'actions à plusieurs années. <i>Si case cochée, joindre le plan d'actions.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Associer les acteurs locaux à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable <i>(Si case cochée, à développer dans l'axe 3)</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Structurer un plan de communication externe <i>(Si case cochée, à développer dans l'axe 4)</i></p>	<p>A5.</p> <p><i>Diagnostic complet également consultable sur demande (307 pages).</i></p>



Inscrire la stratégie de développement durable dans le budget de la collectivité pour assurer sa mise en œuvre :

Tout le budget de la collectivité contribue au développement durable

Merci de préciser :

Budget spécifique

Préciser la part en pourcentage (même approximative) de ce budget sur le budget total de la collectivité :

Absence de budget spécifique

Merci de préciser :

Suivre et évaluer la stratégie de développement durable :

Suivre la réalisation des actions annuellement / Réaliser une évaluation périodique de la stratégie de développement durable (outil de suivi, indicateurs).

Merci de préciser :

La CCVBA n'a pas fait le choix d'un document globalisé, les moyens humains et la taille de la collectivité ne le permettant pas. Toutefois, il existe différents rapports annuels et/ou documents de suivi relatifs aux différentes activités :

- ⇒ Rapport d'activité annuel de la CCVBA
- ⇒ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchet (RPQS)
- ⇒ Suivi des actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial
- ⇒ Suivi des actions du programme européen LIFE
- ⇒ Suivi des actions de la Charte Zéro Déchet Plastique
- ⇒ Suivi des actions inscrites dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

Réaliser un rapport de développement durable/un bilan des actions de la collectivité.

Merci de préciser (démarche volontaire ou réglementaire, etc.) :

A6.
A7.
A8.
A9.
A10.
A11.

Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 1 ?

Il devient impératif de s'approprier les **enjeux liés à la ressource en eau** pour trouver des solutions alternatives dans un contexte de changement climatique et de sécheresses répétées. Le déploiement de compteurs d'eau intelligents permettant de détecter des fuites, de sectoriser et mensualiser l'alimentation et de préserver la ressource a fait l'objet d'un accompagnement de la Région dans le cadre des AMI « Parcours Sud Smart Territoires » et est en cours de réalisation.

La **ressource procurée par les déchets**, quant à elle, est également un enjeu d'avenir avec le déploiement de la collecte en porte-à-porte sur le territoire permettant à chaque foyer de trier l'ensemble de ses emballages ménagers, mais aussi avec la mise en place de composteurs collectifs et la requalification de nos anciennes déchèteries en pôles de valorisation. Enfin, une étude dédiée à la question des biodéchets est prévue à l'échelle de la CCVBA pour 2024.

Au niveau des établissements scolaires, la **labellisation durable des écoles sera poursuivie** : 13 des 19 écoles du territoire sont, pour l'instant, engagées et la CCVBA souhaite mobiliser l'ensemble des établissements dans les années à venir.

Concernant la mobilité, le **remplacement progressif de la flotte de véhicules** intercommunale par des véhicules électriques incluant un vélo électrique et le déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique sont en cours sur le territoire. Un projet de schéma directeur cyclable qui fait également l'objet d'une des fiches-projets présentées est en phase de débiter.

Des dynamiques propres à la **valorisation de l'artisanat local et du tourisme durable** sont en cours de renouvellement avec le dispositif « À la rencontre des savoir-faire des Alpilles » en place avec 32 artisans locaux et bientôt en partenariat avec la Fondation Crédit Agricole.

Enfin, sur le plan stratégique, un travail est envisagé avec le Pays d'Arles pour la **révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et la prise en compte de la Loi Climat et Résilience (et notamment de ses objectifs de sobriété).



AXE 2- MOBILISATION & EXEMPLARITÉ INTERNE

Votre collectivité agit-elle sur son propre fonctionnement interne pour répondre de manière pérenne et exemplaire aux enjeux du développement durable ?

Cases à cocher et à préciser si vous avez entrepris cette action	Annexe(s)
<input type="checkbox"/> Mettre en place une démarche d'écoresponsabilité/d'exemplarité interne, avec une stratégie, un plan d'actions dédié et des indicateurs de suivi (de type Agenda 21 interne aux services) <i>Merci de préciser :</i>	
<p>Mettre en place une démarche de sensibilisation/communication au développement durable</p> <input checked="" type="checkbox"/> Pour les agents <input checked="" type="checkbox"/> Pour les élus <i>Merci de préciser :</i> <p>Dans le cadre de la création du nouveau siège de l'intercommunalité situé à Saint-Rémy-de-Provence, une sensibilisation a été faite au sujet de sa conception auprès des agents administratifs regroupés en un bâtiment unique. Ensuite, en phase de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le tri des déchets a fait l'objet d'une formation et d'équipements dédiés (bacs de tri dans les communs, composteur collectif, sacs papier dans les bureaux, etc.) ; ⇒ Les bons gestes pour économiser l'énergie font l'objet de communications internes récurrentes et un économiste de flux récemment recruté accompagne les agents vers une meilleure compréhension des flux d'énergies ; ⇒ La flotte de véhicules se verdit au fur et à mesure des remplacements (des voitures, des utilitaires et un vélo électriques sont à disposition des élus et des agents pour leurs déplacements et rendez-vous en extérieur) ; ⇒ Des tablettes et du matériel numérique est mis à disposition des élus et des agents pour diminuer le nombre d'impressions et de supports papier dans le cadre du travail quotidien. <p>Une synergie et une réelle transversalité existent entre les services permettant une base commune d'intervention. Chaque projet est partagé en comité de direction et analysé sous le prisme du développement durable et de la transition.</p> <p>À l'Office de Tourisme intercommunal (OTi) Alpilles en Provence situé à Saint-Rémy-de-Provence, une charte environnementale a été mise en place en interne pour sensibiliser les employés aux différents gestes.</p>	A12.
<p>Mettre en place une démarche de formation au développement durable</p> <input checked="" type="checkbox"/> Pour les agents <input checked="" type="checkbox"/> Pour les élus <i>Merci de préciser :</i> <p>Les agents et les élus communautaires ont eu l'occasion d'appréhender par groupe les questions de changement climatique et de transition écologique au travers d'une Fresque du Climat animée par une agente interne aux services et habilitée à le faire. Ce format d'abord expérimenté en interne a ensuite été déployé à plus grande échelle auprès de certains élus communaux et administrés.</p>	



Mettre en place une organisation interne de partage/de travail pour créer les conditions de la transversalité, de l'acculturation de tous les services aux enjeux du développement durable (ex : désignation d'agents-relais/d'éco-agents dans chaque service sur les questions de développement durable, création d'une procédure de travail au service de la transversalité des services, etc.)

Merci de préciser :

Mettre en place une démarche exemplaire d'achats publics responsables

Merci de préciser :

A. Règlementation :

Il existe un panel de textes portant sur l'achat public responsable et plus spécifiquement sur le **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER)**. Ce dernier est un outil stratégique de programmation imposé aux collectivités territoriales par la **loi sur l'économie sociale et solidaire** (31 juillet 2014) et celle sur la **transition énergétique pour la croissance verte** (17 août 2015). Le décret d'application n°2022-767 du 2 mai 2022 agrandit cette obligation en l'imposant aux collectivités et leurs groupements lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 50 millions d'euros hors taxes. Dès lors, au 1er janvier 2013, ces acheteurs doivent disposer d'un SPASER.

La CCVBA n'est à ce jour par concernée par ces obligations. Toutefois, **le projet de territoire entend mettre en place une véritable stratégie d'achat public responsable en se dotant d'un SPASER**. L'ensemble des autres lois, citées ci-après, s'imposent à la CCVBA et sont pris en compte lors de la définition du besoin et des modalités d'exécution des marchés publics soumis au service Achats de la CCVBA.

La **loi relative à « la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » dite Loi AGEC** – bien que non spécifique à la commande publique – prévoit avec le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 un certain nombre de prescriptions à l'attention des acheteurs publics. Elle prévoit en outre que les achats de fournitures soient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit. Un tableau récapitulatif établi les familles d'achats soumises à ces proportions en pourcentages. De plus, elle impose l'obligation à compter du 1er janvier 2021, pour les acheteurs publics de prévoir des clauses dans leur cahier des charges ou des critères de jugement des offres visant à réduire leur consommation de plastique à usage unique, leur production de déchets et à privilégier les biens issus du réemploi ou utilisant des matières recyclées.

La **loi portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » dite Loi Climat et Résilience** prévoit un certain nombre de mesures visant à intégrer le développement durable aussi bien dans la passation que dans l'exécution des contrats relevant du code de la commande publique (marchés publics, concessions). Ainsi, il est prévu que les acheteurs publics prennent en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale aussi bien dans la « nature » et « l'étendue des besoins à satisfaire » (article L21111-1 du code de la commande publique) mais également dans « les « spécifications techniques » (art. L. 2111-2 pour les marchés). Au-delà de la prise en compte de cette dimension de développement durable dans le besoin de l'acheteur public, cette loi est venue lui imposer la mise en place un critère de sélection des offres portant sur les « caractéristiques environnementales de l'offre ». Cette obligation sera effective au 21 août 2026. De plus, cette loi vient imposer à ce que les SPASER, obligatoires au 1er janvier 2023, intègrent « une dimension sociale et environnementale » et « des objectifs précis » (art. L. 2111-3 CCP). Enfin, s'agissant de la dimension sociale du développement durable, cette loi vient également imposer un certain nombre d'obligations mais avec une portée moins contraignante. En effet, le code de la commande publique prévoit désormais en son article L2112-2-1 pour les marchés formalisés et en dehors des cas dérogatoires du II du présent article, que l'acheteur public doit prévoir des conditions d'exécution prenant en compte « des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées » au plus tard au 21 août 2026.

Une loi plus spécifique est venue encadrer les achats d'équipements informatiques, la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France impose l'obligation de



réemploi des équipements informatiques et la prise en compte de l'indice de réparabilité pour les achats de produits numériques.

Enfin, Les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre doivent établir une **stratégie numérique responsable** avant le 1er janvier 2025. Ainsi, à l'échéance du 1er janvier 2023, « un programme de travail préalable » fait office d'état des lieux en y recensant les acteurs du numérique et les mesures prises à ce jour afin de réduire l'empreinte du numérique sur l'environnement.

B. Mesures mises en place en interne par la CCVBA :

La CCVBA **essaye d'intégrer la dimension environnementale dans l'objet même du marché, ses clauses ou dans ses critères d'attribution**. Afin d'aider les gestionnaires des marchés publics dans leurs missions de conseils, un guide interne a été mis en place et retrace en outre un certain nombre de clauses ou critères de jugement jugés pertinents et susceptibles d'être utilisés dans un marché public.

La CCVBA n'entends pas attendre 2026 pour prévoir dans ses marchés un critère « environnemental ». Elle veille à ce que la majorité des marchés publics supérieurs à 40 000€ HT soit réfléchi sous l'égide de l'achat responsable et respectent les quotas de la loi AGECE.

Il a ainsi été prévu de renouveler une partie de la flotte automobile en véhicules « propres ». Sur le nombre total de 8 véhicules commandés, 4 véhicules sont électriques, ce qui représente 50% du renouvellement du parc automobile, et deux véhicules sont d'occasions.

Certains cahiers des charges de marchés publics portant sur des réhabilitations ou des constructions de bâtiments ont été pensés en intégrant des clauses environnementales, labels ou matériaux biosourcés. Certains projets sont allés jusqu'à la recherche d'une labellisation de type « Bâtiments Durables Méditerranéens et Occitanie » (BDM).

Pour apprécier l'acquisition de certains équipements (véhicules ou équipements de type pompes), le coût d'achats ainsi que le coût de maintenance ou d'entretien ont été pris en compte.

Par ailleurs, plusieurs marchés réservés ou comportant des clauses sociales d'insertion ont été lancés avec l'assistance d'un facilitateur au sein de la maison de l'emploi de St-Martin-de-Crau. Ce poste ayant été supprimé en 2019, la CCVBA continue ses actions, en privilégiant les marchés réservés.

Enfin, les agents du service Achats ainsi que ceux des services opérationnels peuvent suivre un certain nombre de formations ayant traités aux 3 volets du développement durable par le biais de IDEALCO. Le service Achats a par ailleurs adhéré à la Communauté des achats publics durables afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'environnement.

Autres moyens permettant de diffuser les enjeux du développement durable à l'ensemble des services et pratiques de la collectivité :

Merci de préciser :

Des lettres d'informations à destination des agents, ainsi que de l'affichage ou des interventions ponctuelles sont régulièrement mis en place au sein de l'intercommunalité.

Une **plaquette des élus** a été créée par le service Déchets pour sensibiliser les communes aux compétences et actions à mener.

A13.



Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 2 ?

La CCVBA travaille actuellement à la **mise en place d'un intranet** permettant une meilleure communication en interne. Ce support de communication permettra notamment la circulation des informations relatives aux actions de développement durable (exemples : rappel des règles de tri des déchets et d'utilisation du composteur collectif ; communication relative aux impressions à limiter au stricte nécessaire ; rappel des règles d'extinction des luminaires dans les bureaux et salles inutilisées ; communication sur les événements de développement durable organisés sur le territoire ; etc.).

Concernant les nouvelles mesures envisagées **dans le cadre des marchés publics, la CCVBA souhaite mettre en place une véritable stratégie d'achat responsable**. À cet effet, plusieurs actions sont envisagées à court et moyen terme :

- ⇒ Etendre l'obligation de prendre en compte la dimension environnementale dans l'objet, la passation, les conditions d'exécution ou les spécificités techniques d'un marché inférieur à 40 000€ HT ;
- ⇒ Faire la cartographie de tous les achats (y compris devis) et affiner la nomenclature afin d'y intégrer les aspects environnementaux et sociaux ;
- ⇒ Se doter d'un facilitateur (dimension sociale) par le biais d'un contrat de mise à disposition avec d'autres EPCI, afin d'étendre la politique sociale à la majorité des marchés publics lancés et supérieurs à 40 000€ HT ;
- ⇒ Elaborer un SPASER sur la base de concertations partenariales et locales et de la cartographie des achats, afin d'identifier les domaines d'achats, les grands chantiers à mener et identifier/chiffrer les actions à mettre en œuvre.

AXE 3 - MOBILISATION & PARTICIPATION EXTERNE

Votre collectivité développe-t-elle des dynamiques* de participation et de partenariats pour mobiliser les acteurs locaux autour de la construction et/ou de la mise en œuvre de votre stratégie de développement durable ?

**dynamiques qui peuvent être différentes en fonction du niveau de participation attendu : consultation, concertation, co-construction.*

Action(s) de mobilisation multi-partenariale(s)

Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Voici quelques actions déjà réalisées ou en cours de finalisation et qui ont mobilisé différents partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mobilisation des entreprises du territoire en amont de la construction du nouveau siège de l'intercommunalité en lien avec la CAPEB, sur les éco-matériaux et le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) ; ⇒ Démarche de labellisation durable des 8 crèches du territoire en 2021-2022 et de labellisation des 19 établissements scolaires qui a commencé fin 2022 (13 écoles engagées dans les processus à date) ; ⇒ Groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets avec différents acteurs du territoire par grande thématique ; ⇒ Travail coopératif avec le Pays d'Arles sur le co-voiturage (opération « Les Simones »), concertation à développer avec les EPCI voisins en matière de mobilités ; ⇒ ... 	



Actions de mobilisation ciblées (cases à cocher et à préciser)

<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des habitants Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Voici quelques actions déjà réalisées ou en cours de finalisation et qui ont mobilisé les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place d'un financement participatif (c'est-à-dire participation financière des habitants eux-mêmes pour la réalisation d'un projet communal : 300 000 € collectés grâce à 102 donateurs) pour réaliser un projet de centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne déchetterie à Maussane-les-Alpilles ; ⇒ Mise en place d'un service de broyage des déchets pour et chez les particuliers grâce à une entreprise d'insertion qui se déplace chez les habitants et les accompagne dans leur démarche de gestion de leurs déchets verts ; ⇒ Distribution de composteurs aux particuliers depuis 2014 (incluant une prise en charge par la CCVBA d'environ 80% du prix d'achat) et installation de composteurs partagés dans le potager collectif d'Aureille, en pied d'immeubles à Saint-Rémy-de-Provence, Maussane-les-Alpilles et Mourières et pour des hébergements seniors à Eygalières. Volonté de poursuivre ce déploiement pour installer 9 composteurs collectifs sur le territoire à échéance 2023 ; ⇒ ... 	
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des associations locales Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Conventionnement pluriannuel avec l'association Re-sources pour la gestion des bornes textiles : le tri est effectué avec une association d'insertion de Vitrolles et la revente est effectuée dans les friperies de Re-sources.</p>	
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des acteurs économiques (entreprises, artisans, agriculteurs, etc) Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Voici quelques actions déjà réalisées ou en cours de finalisation et qui ont mobilisé les acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) annuelle du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mobilise ponctuellement les communes, la CCI du Pays d'Arles, les établissements scolaires, la Région, l'ADEME, le PETR du Pays d'Arles, plusieurs autres commissions internes à la CCVBA, et diverses associations de professionnels, etc. Cette commission a donné lieu à 4 ateliers thématiques en 2022 sur la réduction des déchets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déchets d'activités économiques (DAE) ○ Déchets de manifestations ○ Déchets du tourisme ○ Déchets de balayage de voirie et cimetière). ⇒ Parmi les projets en cours, la CCVBA réalise actuellement une thermographie du territoire qui permettra d'accompagner les entreprises locales vers une meilleure compréhension de l'état énergétique des bâtiments et <i>in fine</i> une labellisation RGE (cf. fiche-projet concernée) ; ⇒ Le service de développement économique a mis en place un projet autour de l'artisanat local : « À la rencontre des savoir-faire des Alpilles ». Dans le cadre de ce projet, 32 artisans locaux participent à la mise en avant de leur artisanat auprès des visiteurs du territoire par l'intermédiaire de visites ouvertes de leurs entreprises et de sensibilisation auprès des scolaires notamment. ⇒ ... 	



Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 3 ?

Dans le cadre du service de Développement Durable, un **projet de défilé de mode axé sur l'économie circulaire** est en cours de réflexion. L'objectif est de récolter des vêtements issus de la collecte de textile et de les présenter – en l'état ou upcyclé – à l'occasion d'un événement ouvert au public. L'opération serait réalisée avec une association locale et est envisagée durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) afin de promouvoir le recyclage des textiles, la lutte contre la *fast fashion* et la nécessité d'une économie circulaire plus présente sur le territoire.

Le service Déchets envisage, quant à lui, la **mise en place d'un espace de récupération / de don d'objets à destination du réemploi** dans les déchetteries intercommunales. En partenariat avec une ressourcerie, ces espaces permettront de récupérer des objets encore en état de fonctionnement afin de les upcycler, réparer et redistribuer aux habitants intéressés.

Enfin, les services techniques de la CCVBA planifient pour 2023 une **opération d'arrachage de la jussie sur le lac du Barreau** de Saint-Rémy-de-Provence afin de rétablir l'écosystème et la biodiversité sur cette zone naturelle humide mise en danger par cette espèce exotique envahissante. Cette opération sera réalisée en partenariat avec l'Association des Amis du Canal du Vigueirat et un chantier d'insertion.

Des actions inspirantes en matière de mobilisation et participation externe

- o **Créer une instance de concertation** avec les habitants et les acteurs locaux pour enrichir la démarche de développement durable de la collectivité (Commission extra-municipale, comité consultatif, conseil de développement durable informel, commission participative, conseil participatif, etc.)
- o **Identifier les besoins, attentes et idées des acteurs locaux** en réalisant une enquête auprès de la population, en organisant des ateliers d'échanges, des forums ouverts, en animant une réunion publique sur un projet de développement durable, etc.
- o **Soutenir et stimuler les initiatives citoyennes collectives** au service du développement durable :
 - Créer un budget participatif citoyen dont les actions financées sont proposées et votées par les habitants
 - Créer un conseil municipal des jeunes/des enfants avec un budget annuel dédié à la réalisation d'actions
 - Créer un forum citoyen/ une convention citoyenne sur le climat avec tirage au sort des membres parmi la population afin d'émettre des propositions soumises à la collectivité et débattues en réunions publiques
 - Développer des appels à projets pour soutenir des projets au service de la démarche locale de développement durable
- o **Créer une plateforme numérique de débat** pour voter des projets en cours et proposer des idées soumises au conseil municipal si elles reçoivent plus d'un certain nombre de soutiens (nombre proportionnel à la taille de la collectivité).
- o **Initier une démarche de co-construction d'une vision prospective** partagée du territoire (ateliers du futur à +10 ans, +20ans + 30 ans...)
- o **Créer une adhésion citoyenne** autour d'un projet avec un dispositif de financement participatif
- o **Développer des partenariats avec des associations locales** pour qu'elles contribuent, par leur action, à la mise en œuvre de la politique de développement de la collectivité
- o **Développer des partenariats avec les réseaux d'acteurs économiques** pour qu'ils enrichissent la politique de développement durable de la collectivité, pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de cette politique sur le terrain.
- o **Développer des partenariats originaux avec les acteurs économiques** pour mettre en œuvre des projets locaux de développement durable innovants, fédérateurs, etc.



AXE 4 - COMMUNICATION EXTERNE

Votre collectivité communique-t-elle auprès de la population sur son engagement pour le développement durable ?

Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>L'intercommunalité a à cœur de communiquer auprès des élus et des administrés au sujet de toute initiative permettant d'œuvrer à un territoire plus durable. Les projets ayant fait l'objet, par le passé ou actuellement, d'une communication sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Promotion du compostage individuel et collectif au travers des supports traditionnels (flyers, réseaux sociaux, site internet, etc.) et d'opérations de formation au compostage ; ⇒ Déploiement d'une communication dédiée au broyage des déchets verts à domicile ; ⇒ Opération de sensibilisation autour de la collecte des sapins de Noël dans les communes et réutilisation du broyat issu de cette collecte ; ⇒ Communication régulière au sujet des gestes utiles à la réalisation d'économies d'eau et d'énergie pour les particuliers et les professionnels ; ⇒ Invitation à participer à la collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » qui permet ensuite une redistribution des dons à des enfants en situation de précarité ; ⇒ Promotion du tri des déchets au travers des supports traditionnels (flyers, réseaux sociaux, site internet, etc.) afin d'inciter notamment à réduire les déchets et à familiariser les habitants au dispositif de collecte en porte-à-porte ; ⇒ Communication ciblée sur la déchèterie mobile dédiée aux déchets verts dans trois communes du territoire intercommunal : Aureille, Mouriès et Fontvieille ; ⇒ Refonte du bulletin communautaire pour une meilleure information des usagers du territoire sur les compétences de la CCVBA et les moyens mis en œuvre pour favoriser le développement durable ; ⇒ Grand plan de communication « Alpilles Zéro Gaspill' – Je réduis, je trie » déployé à l'échelle des dix communes et des actions de l'intercommunalité : affichage dans les lieux d'accueil touristique, sur les camions-bennes, sur les supports de communication imprimés, etc. ; ⇒ Réalisation d'un film institutionnel sur les compétences de la CCVBA avec explications sur site de toutes les actions de développement durable portées par les élus : https://www.youtube.com/watch?v=XNgyB7Qb_78 ; ⇒ Dynamisation de la page Facebook de la CCVBA avec 2 000 abonnés supplémentaires en deux ans et des réponses systématiques apportées aux questions des usagers ; ⇒ ... 	<p>A14.</p>
Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 4 ?	
<p>Parmi les projets initiés en ce début d'année et qui ont pour objectif de prendre de l'ampleur dans les années à venir, il y a la création d'un compte Instagram et d'un compte LinkedIn afin de relayer les actualités intercommunales et les communications sur les différents usages aux administrés. La refonte complète du site internet communautaire est également en cours afin d'offrir un outil plus moderne, plus accessible aux usagers handicapés et plus complet pour la globalité des administrés. Enfin, un poste à temps plein dédié à la communication interne et externe au sein de la CCVBA vient d'être créé.</p>	

Des actions inspirantes en matière de communication externe

- o **Communiquer régulièrement** dans les médias de la collectivité (site internet, journal de la collectivité, etc.) sur l'avancée des actions.
- o Créer **une rubrique sur le site internet** de la collectivité dédiée à son engagement pour le développement durable.
- o **Créer une charte graphique dédiée.**



- o **Editer une newsletter** pour informer les administrés inscrits sur les actions de développement durable de la collectivité.
- o Créer une **exposition d'information itinérante** qui circule dans les établissements/espaces publics (mairie, siège social, bibliothèque, jardins publics, etc.) pour informer la population sur les engagements, les actions de la collectivité.
- o Faire une **campagne d'affichage**



AXE 5 - SENSIBILISATION DES PUBLICS

Votre collectivité met-elle en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous :

Sensibilisation des scolaires

Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Au sein de la CCVBA, un poste dédié est chargé de la sensibilisation au Développement Durable. Cette agente s'attache à sensibiliser les publics scolaires par le biais d'animations et de projets en lien avec le tri des déchets notamment.</p> <p>Qui plus est, le projet « À la rencontre des savoir-faire des Alpilles » évoqué précédemment s'attelle à sensibiliser les élèves des établissements scolaires à l'artisanat local des Alpilles afin notamment de susciter des vocations et de promouvoir le circuit-court.</p>	

Sensibilisation des habitants

Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>À nouveau afin de sensibiliser les habitants au tri des déchets, deux ambassadrices du tri en poste à la CCVBA sont dédiées à la sensibilisation et à la communication sur les bons gestes à adopter en matière de déchets. Elles sont notamment sollicitées pour tenir des stands de sensibilisation sur les différents événements communaux et intercommunaux. De plus, deux fois par an sont organisées des distributions gratuites de compost et de broyat en déchetteries pour les habitants (printemps / automne).</p> <p>Enfin, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, diverses sensibilisations sont organisées en déchetteries et des vidéos ont été réalisées et publiées sur les réseaux sociaux en 2021 pour apprendre à réaliser son propre cosmétique, réparer son vélo, trier ses textiles, composter, etc.</p>	

Sensibilisation des acteurs économiques

Qu'avez-vous déjà entrepris ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Dans le cadre de la compétence économie du territoire, l'Office du Tourisme intercommunal s'est aussi engagé à promouvoir les valeurs de développement durable auprès de ses visiteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'OTI sensibilise sa clientèle en leur rappelant que le Parc Naturel Régional des Alpilles est un espace protégé ; ⇒ L'OTI promeut également les visites guidées en nature organisées par le Parc Naturel ; ⇒ Le personnel d'accueil informe ses visiteurs sur les randonnées dans le PNRA, sur les supports disponibles à la vente et gratuitement ; ⇒ Les conseillers en séjours promeuvent la visite de prestataires locaux tels que les vignobles, moulins, producteurs de miel, producteurs de fromages... et valorisent ainsi le terroir ; ⇒ L'ensemble des partenaires de l'OTI engagés dans des démarches environnementales est valorisé par une mention correspondant à leur démarche sur notre site internet et sur nos brochures ; ⇒ Dans le Guide Hébergements 2022, une page a été ajoutée afin d'informer le visiteur sur les consignes de tri sélectif ; ⇒ L'office de tourisme informe ainsi les visiteurs des possibilités de venir dans nos villes et villages et de se déplacer en utilisant les transports en commun ; 	



Pour ce qui est de l'amélioration de l'offre touristique locale, **toute communication avec les prestataires est l'occasion pour l'équipe de l'OTI de les sensibiliser à sa démarche qualité, aux démarches qualité de leurs filières ainsi qu'aux démarches de classement, labels et développement durable.** Actions assurées aussi lors des rencontres avec les prestataires ou visites sur site, lors des envois de newsletters ou sur le site internet.

Enfin, l'OTI travaille étroitement avec le PNRA qui sensibilise lui aussi les professionnels et se fait le relais auprès d'eux notamment sur les formations proposées.

Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 5 ?

Il est en projet de créer un « **Guide des nouveaux arrivants** » permettant de renseigner rapidement les usagers sur le fonctionnement du tri et de la collecte des déchets. Ce guide contiendrait : un guide de tri, un guide des déchetteries, les procédures d'obtention des bacs de déchets, les informations relatives aux jours de collecte, etc.

Des actions inspirantes en matière de sensibilisation des scolaires et des habitants

- o Organiser des **rendez-vous festifs d'ampleur** : semaine du Développement durable, de la semaine de la mobilité, Fête du vélo, Fête de la nature, etc.
- o Organiser des **animations/événement d'information et de sensibilisation** : atelier jardinage, initiation aux pratiques durables et saines (zéro pesticides, permaculture, etc.), soirée ciné-débat sur l'environnement, ateliers de réparation de vélo, atelier de confection de cosmétiques et produits ménagers maison, etc.
- o Organiser des **chantiers nature en partenariat avec une association locale** (arrachage de plantes exotiques envahissantes, reboisement, nettoyage de milieux naturels, etc.).
- o Organiser des **défis ludiques** pour mobiliser les habitants et valoriser les comportements vertueux avec des récompenses symboliques à la clef : Défis Famille à Energie positive, Défi Famille Zéro Déchets, Défi « Au boulot, j'y vais à vélo, Challenge de la mobilité.
- o **Initier, au sein de la population, une dynamique d'ambassadeurs** de la mobilité, du tri...
- o **Diffuser des outils pédagogiques** aux habitants (kit économies d'énergie, kit économies d'eau...)
- o **Créer des sentiers de découverte du patrimoine naturel** et de sensibilisation au développement durable
- o **Soutenir l'organisation d'événements écoresponsables par les acteurs locaux** (sportifs, culturels, festifs, scolaires, professionnels) via un appui technique (location/prêt de vaisselle, tickets de bus à tarif préférentiel, mise à disposition de poubelles de tri, etc.), la diffusion de bonnes pratiques (rédaction d'un guide, d'une charte des éco-manifestations), mise en place de critère d'éco-conditionnalité pour autoriser ou soutenir toute manifestation.
- o **Soutenir les établissements scolaires dans leurs démarches de développement durable** et leurs initiatives : Démarche Eco-Ecole, E3D, Agenda 21 scolaires, Aires terrestres et marines éducatives, Challenge de l'écomobilité scolaire, Plan de mobilité scolaire, Programme "zéro gaspillage alimentaire" dans les cantines, installation d'hôtel à insectes, de basses-cours ; de mares, de potagers pédagogiques.





VOS ACTIONS TRANSVERSALES

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

FICHE-PROJET n°1

(action à réaliser d'ici 3 ans,
ou action déjà existante mais pour laquelle une marge d'amélioration est identifiée)

NOM DE L'ACTION :

**Expérimentation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)
sur la Plaine d'Entreconque aux Baux-de-Provence**

PORTAGE

- Porteur de l'action (mettre une croix)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La collectivité |
| <input type="checkbox"/> | Un partenaire, avec le soutien de la collectivité |

Si l'action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité : /

- Direction/Service en charge de l'action au sein de la collectivité : **Régie Eau & Assainissement**

L'ACTION

- Présentation de l'action (Objectif(s), budget, calendrier, résultats attendus) :

Dans le cadre du **Contrat de Transition Ecologique (CTE)** signé en novembre 2019 et porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, la CCVBA a confirmé sa volonté de s'inscrire dans un **projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)**.

L'intercommunalité a alors sollicité la Société du Canal de Provence (SCP) pour réaliser un premier niveau d'étude d'opportunités à l'échelle intercommunale, effectué en 2020. Cette intervention a été prolongée par des études de faisabilité ciblées sur différents territoires agricoles, notamment celui de la **plaine d'Entreconque, située sur la commune des Baux-de-Provence**. Les enquêtes auprès des producteurs agricoles de la zone ont été réalisées en 2022. De plus, dans ce programme, le Centre Technique de l'olivier apporte son expertise sur le diagnostic agronomique et sur la conduite des parcelles d'oliviers.

De façon générale l'avis est favorable pour apporter de l'eau de la future station d'épuration Maussane-Baux-Paradou sur cette zone. En particulier, **l'activité des exploitations oléicoles est clairement menacée**, certaines parcelles sont désormais à l'abandon : le besoin en eau est plus important qu'une éventuelle réticence à utiliser ces eaux non conventionnelles. La REUT consiste à utiliser les eaux usées en sortie de station d'épuration pour leur donner une seconde vie.

Afin de préserver la ressource en eau déjà menacée par de nombreux épisodes de sécheresse, ce projet aura pour objectif **d'expérimenter de nouvelles voies d'irrigation ayant pour finalité de nouveaux modes d'agriculture plus durables** et conscients des enjeux à venir. Au niveau opérationnel, l'objectif de l'expérimentation est d'évaluer les atouts et limites de la REUT sur olivier et amandier du point de vue agronomique et d'évaluer le risque environnemental et sanitaire sur la base d'analyses de la qualité de l'eau et de la qualité des produits récoltés. À noter que l'expérimentation fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique, au titre de la réglementation française « REUT » (arrêté du 2 août 2010, modifié en 2014).

Le budget de l'expérimentation s'élève à **294 480 € HT** et se déroulera sur 3 années glissantes (**2023-2025**).

SENS ET AMBITION

- Quel est l'élément déclencheur de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Mandat politique / stratégie |
| <input type="checkbox"/> | Obligation réglementaire |
| <input type="checkbox"/> | Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Démarche locale |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contexte propre au territoire |
| <input type="checkbox"/> | Autres |



Détailler, au besoin, les raisons pour lesquelles la collectivité porte/soutient cette action :

Tout d'abord, il existe un **réel besoin en eau agricole**, amplifié par les épisodes climatiques intenses de sécheresse et de canicule estivale, et en particulier pour la culture de l'olivier. De plus, **une future station d'épuration des eaux usées**, issue du regroupement des systèmes d'assainissement des Baux-Paradou et de Maussane-les-Alpilles, produira à partir de 2025 une eau usée traitée de bonne qualité, dans des volumes conséquents. Et enfin, le projet se justifie également par la **volonté de la profession agricole et des élus locaux** très clairement exprimée en faveur de la recherche de nouveaux usages agricoles et environnementaux.

- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique (*évolution des pratiques de travail, des pratiques partenariales, amélioration de la situation initiale*) ?

La valorisation des eaux usées traitées fait naturellement entrer cette pratique dans le cadre de l'**économie circulaire et du développement durable**. Le projet contribue à la fois à :

- ⇒ Faire évoluer les pratiques de travail agricole et les usages de la ressource en eau ;
- ⇒ Créer une dynamique multi-partenaire entre les différents acteurs du projet : intercommunalité, communes participantes, SCP, Chambre d'Agriculture, Centre Technique de l'Olivier, agriculteurs locaux et aussi tous les partenaires financiers du projet ;
- ⇒ Améliorer la situation initiale de la Plaine d'Entreconque soumise aux aléas climatiques et de plus en plus contraintes par les épisodes de sécheresse et les incendies.

En outre, l'expérimentation permettra de **faire modèle d'exemple et d'encourager** d'autres collectivités à entreprendre ce type projet en faveur de nouveaux usages plus durables.

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Partenaires financiers et techniques :

Les **partenaires directs** de l'expérimentation sont les communes concernées, la SCP, la Chambre d'Agriculture et le Centre Technique de l'Olivier.

Des **discussions de financement** sont en cours avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) :

Les **4 agriculteurs participants** font partie intégrante de la conception et du succès de ce projet.

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels sont les différents services de la collectivité associés à l'action ?

Le projet est initié par la **Régie de l'Eau et de l'Assainissement** de la CCVBA, toutefois les services de l'**Aménagement & du Développement Durable**, des **Services Techniques**, des **Marchés Publics**, du **Développement Economique** et des **Finances** sont étroitement associés à l'action.

- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ?

Le **service en charge de l'action**, accompagné de la personne en charge de la rédaction du dossier, et avec relecture du service Aménagement & Développement Durable.

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ? (Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » => Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	
2	2.4 • L'action contribue à mettre en œuvre de nouveaux usages et de nouvelles pratiques agricoles plus durables et qui permettront de préserver les nappes phréatiques des Alpilles en réutilisant des eaux usées traitées. Elle participe à l'adaptation aux changements climatiques, et précisément au phénomène de sécheresse qui touche le territoire.
3	
4	
5	
6	6.3 • L'action d'expérimentation va permettre d'étudier l'impact des eaux usées traitées sur le secteur agricole et, en cas de succès, d'augmenter considérablement la réutilisation de ces eaux et ainsi le recyclage de la ressource. 6.4 • Qui plus est, l'action contribue directement à l'utilisation rationnelle des ressources en eau afin de garantir la résilience des nappes au profit de l'approvisionnement en eau potable de la population. 6.b • Enfin, l'action renforce considérablement la dimension collective de la gestion durable de l'eau par la participation des agriculteurs locaux, mais aussi par l'implication des différents partenaires.
7	
8	8.4 • L'action contribue à une utilisation efficiente des ressources et permet d'envisager une croissance économique des filières oléicole et amandicole tout en préservant l'environnement local (transition vers une production plus durable).
9	
10	
11	11.6 • L'action contribue notamment à réduire l'impact environnemental par habitant de l'assainissement en réutilisant les eaux usées traitées issues de la future station d'épuration Maussane-Baux-Paradou.
12	12.2 • L'action participe à une gestion plus durable et rationnelle des ressources naturelles en eau. En préservant la ressource, l'expérimentation permet d'envisager de nouveaux modes de consommation et de production durable.
13	13.1 • L'action contribue à renforcer, à l'échelle intercommunal et peut-être par répercussion sur d'autres territoires, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques intrinsèquement liés à la sécheresse dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
14	
15	15.1 • L'action contribue à la préservation des écosystèmes terrestres du Parc Naturel Régional des Alpilles en garantissant une exploitation plus durable et moins agressive de son écosystème d'eau douce notamment.
16	
17	



FICHE-PROJET n°2

(action à réaliser d'ici 3 ans,
ou action déjà existante mais pour laquelle une marge d'amélioration est identifiée)

NOM DE L'ACTION :

Création d'un Bureau de l'Energie

PORTAGE

- Porteur de l'action (mettre une croix)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La collectivité |
| <input type="checkbox"/> | Un partenaire, avec le soutien de la collectivité |

Si l'action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité : /

- Direction/Service en charge de l'action au sein de la collectivité : **Services Techniques**

L'ACTION

- Présentation de l'action (Objectif(s), budget, calendrier, résultats attendus) :

Au travers de cette action, la CCVBA poursuit son ambition de **contribuer à la neutralité carbone** d'une part **en baissant la consommation énergétique** sur le territoire, plus spécifiquement par la sobriété et l'efficacité du bâti ; d'autre part **en augmentant la production d'énergies renouvelables**.

Portée par cette politique d'exemplarité écologique et énergétique, l'intercommunalité a impulsé au sein de tous ses services une volonté de durabilité et d'adaptabilité face aux enjeux énergétiques actuels. L'équipe intercommunale – sous la houlette de la directrice générale des services, de la directrice Aménagement & développement durable et du directeur des Services Techniques – accueille désormais **un Bureau de l'Energie à destination des particuliers et des professionnels** composé d'un économiste de flux et d'une conseillère énergie.

Ce bureau est en charge de :

- ⇒ **Lutter contre la précarité énergétique :**
 - Repérer les passoires énergétiques par une cartographie thermique ;
 - Accompagner très rapidement les habitants et entreprises concernées par ces passoires pour rénover, isoler... par le biais d'une information gratuite non commerciale ;
 - Informer et accompagner au montage des dossiers de demandes d'aides ou d'utilisation des besoins de financement via les CEE ou tout autre dispositif ;
 - Permettre aux Communes de repérer objectivement les habitats indignes.
- ⇒ **Informier et conseiller le grand public sur les mesures efficaces à mettre en œuvre pour réduire leurs consommations d'énergie et privilégier les énergies renouvelables :**
 - Effectuer un conseil personnalisé sur toute question sur l'énergie (baisser sa consommation, changer son mode de chauffage, faire de l'ENr) et plus largement toute question liée à des changements de pratiques liées à la crise climatique (réduire sa consommation d'eau par exemple) ;
 - Repérer le potentiel solaire du parc privé via une cartographie solaire : s'appuyer sur le cadastre solaire fait au niveau régional pour le confronter aux règles d'urbanisme spécifiques de chaque Commune et envisager les possibilités d'implantation de photovoltaïque à la parcelle ;
 - Mettre en œuvre des actions ciblées pour consommer moins ou produire de l'ENr ;
 - Mener des actions de sensibilisation à destination des différents publics (habitants, enfants, entreprises).



- ⇒ **Sensibiliser les entreprises à la transition écologique, en lien avec les consulaires et les fédérations :**
- Ateliers spécifiques pour réduire ses factures, sa consommation d'énergie et développe d'autres énergies plus vertes et économes ;
 - Accompagner et soutenir la montée en compétence des entreprises en créant les conditions favorables au marché de la rénovation.

Le Bureau de l'Énergie assure aujourd'hui :

1. La **réalisation d'audits du bâti public des communes** grâce aux compétences de l'économiste de flux agréé ACTEE ;
2. Des **permanences « Info Energie » régulières dans chaque commune** auprès des particuliers et des professionnels grâce au poste de conseillère en énergie.

En outre, un projet d'« **Accompagnement et de soutien aux entreprises dans la structuration de la filière du bâtiment et leur montée en compétence en matière de rénovation énergétique** » sera une action phare du Bureau en 2023. En effet, la CCVBA souhaite **accompagner les entreprises locales vers une formation aux qualifications RGE** et une meilleure connaissance de la filière de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés afin d'être réactifs face aux besoins des habitants et des collectivités en matière de travaux de transition énergétique. Pour cela, la **réalisation d'une thermographie du territoire** servira d'outil technique, informatif et pédagogique à destination des professionnels comme des particuliers.

Ce projet représentant un coût de **76 449 € TTC** se déroulera **jusqu'à juillet 2024**.

SENS ET AMBITION

- Quel est l'élément déclencheur de l'action (mettre une ou plusieurs croix)

<input checked="" type="checkbox"/>	Mandat politique / stratégie
<input type="checkbox"/>	Obligation réglementaire
<input type="checkbox"/>	Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche locale
<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte propre au territoire
<input type="checkbox"/>	Autres

Détailler, au besoin, les raisons pour lesquelles la collectivité porte/soutient cette action :

Cette action découle d'une volonté structurante de la CCVBA d'**orienter – tant les habitants que les entreprises – vers les bons gestes en réponse aux enjeux énergétiques** actuels. Ce projet s'ancre dans un contexte de crise énergétique et nécessite une réaction immédiate de la part des collectivités. Sur notre territoire, **24% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'usage des bâtiments** (source : Atmosud). Il a notamment été établi que **16,6% des ménages sont en situation de précarité énergétique** ou encore que la situation géographique des communes induit un **haut potentiel de production d'énergie** solaire (source : Diagnostic CRTE). La CCVBA souhaite pallier à cela et encourager les différents acteurs de son territoire à agir contre la surconsommation, mais aussi contre la précarité énergétique.

- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique (*évolution des pratiques de travail, des pratiques partenariales, amélioration de la situation initiale*) ?

Les besoins en matière de rénovation énergétique ont été fermement constatés et validés par les différents acteurs du territoire et notamment par les entreprises aujourd'hui non-préparées aux besoins réels des habitants. Si la prise de conscience nécessite encore un **travail de sensibilisation auprès de certains citoyens**, la nécessité d'une transition énergétique immédiate est désormais inévitable.

Les opérations du Bureau de l'Énergie permettront d'initier **une prise de conscience généralisée et de susciter des actions impactant l'ensemble des acteurs** (entreprises, habitants, collectivités) **et bâtiments du territoire**



(parc privé d'habitation, bailleurs sociaux, patrimoine public, zones d'activités commerciales, zones industrielles, etc.) en vue de contribuer à :

- ⇒ Cartographier les défaillances et les déperditions d'énergie, réduire la consommation énergétique des bâtiments, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du territoire ;
- ⇒ Développer l'économie des Alpilles en impliquant l'ensemble des acteurs locaux de la filière bâtiment et en sollicitant des emplois non délocalisables ;
- ⇒ Réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, maîtriser la facture énergétique des ménages et lutter contre les situations de mal logement et de précarité énergétique.

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Partenaires financiers et techniques :

Les **habitants** et les **entreprises** du territoire sont des partenaires et acteurs directs du Bureau de l'Energie. De plus, de nombreuses structures s'intéressent à ce service et y contribuent par leur expérience et leurs compétences : PNRA, CAPEB, CMAR, CCI, ADEME, etc.

Le PETR du Pays d'Arles et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent financièrement le projet de labellisation des entreprises et de thermographie au travers du **dispositif européen LEADER**. Tandis que le poste d'économiste flux est financé par le **dispositif SEQUOIA 3** d'ACTEE/FNCCR.

- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) :

La **population** est directement impliquée et en contact avec le Bureau de l'Energie au travers des permanences « Info Energie », tandis que les **communes** travaillent étroitement avec l'économiste de flux sur la transition énergétique de leurs bâtiments. Enfin, les **entreprises** et les **acteurs locaux** participent pleinement au projet en cours jusqu'à 2024.

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels sont les différents services de la collectivité associés à l'action ?

Les **Services Techniques** en charge de l'action travaillent étroitement avec le service **Aménagement & Développement Durable** sur l'action, ainsi qu'avec le service **Développement Economique**.

- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ?

Le **service en charge de l'action**, accompagné de la personne en charge de la rédaction du dossier, et avec relecture du service Aménagement & Développement Durable.

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ? (Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » => Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	x						x	x			x		x				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	1.5 • L'action contribue à réduire l'exposition de la population à la précarité énergétique génératrice de surconsommation et de surcoûts pour les foyers. La sensibilisation et la transmission d'informations concrètes auprès des habitants leur permet de mieux s'adapter aux changements climatiques et à leurs conséquences présentes et futures.
2	



3	
4	
5	
6	
7	7.1 / 7.2 / 7.3 • L'action contribue directement à une meilleure accessibilité à l'énergie par le biais de solutions adaptées à la situation de chaque habitat (panneaux solaires, travaux d'isolation, recommandations et gestes à suivre, etc.). Elle contribue également à promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire, et notamment en sensibilisant les entreprises à se spécialiser dans ce secteur. Enfin, l'efficacité énergétique est au cœur même de l'action qui consiste à anticiper les besoins de demain en rendant nos outils d'aujourd'hui plus durables.
8	8.3 • L'action du Bureau de l'Energie contribue notamment à accompagner les TPE et PME du territoire vers une labellisation RGE afin de répondre aux attentes et aux besoins en matière de travaux énergétiques.
9	
10	
11	11.6 • L'action contribue à réduire l'impact environnemental négatif des habitats et bâtiments peu/mal isolés, grâce notamment au projet de thermographie qui permet d'identifier les déperditions énergétiques du territoire. 11.c • L'action contribue ici, non pas à aider les pays les moins avancés, mais bien les foyers et les communes les plus précaires du territoire, à appréhender les difficultés liées à leur situation énergétique afin d'encourager aux actions en faveur de bâtiments plus durables et plus résilients.
12	
13	13.1 • L'action contribue à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation de son bâti face aux aléas climatiques à venir notamment en ce qui concerne les saisons de fortes chaleurs. 13.c • Les audits réalisés par l'économiste de flux vont permettre aux communes de solliciter le Fonds Vert, et notamment la mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » de l'axe 1.
14	
15	
16	
17	



FICHE-PROJET n°3

(action à réaliser d'ici 3 ans,
ou action déjà existante mais pour laquelle une marge d'amélioration est identifiée)

NOM DE L'ACTION :

Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives

PORTAGE

- Porteur de l'action (mettre une croix)

<input checked="" type="checkbox"/>	La collectivité
<input type="checkbox"/>	Un partenaire, avec le soutien de la collectivité

Si l'action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité : /

- Direction/Service en charge de l'action au sein de la collectivité : **Aménagement & Développement Durable**

L'ACTION

- Présentation de l'action (Objectif(s), budget, calendrier, résultats attendus) :

La CCVBA souhaite initier le sujet de la mobilité intercommunale de la vallée des Baux-Alpilles par la question de la mobilité douce, **enjeu prioritaire pour tous et point d'entrée idéal pour accompagner le territoire vers de nouveaux modes de déplacement actifs**. À cet effet, l'intercommunalité ambitionne de mettre en œuvre une politique cyclable via le recrutement d'un.e chargé.e de mission dédié.e et la rédaction d'un **schéma directeur mobilités actives**.

En termes de mobilité, le territoire de la CCVBA est dépendant de l'extérieur et des équipements présents sur les communes alentour. Des connexions existent au nord, à l'est et à l'ouest, mais aucune ne traverse vers le sud de façon pérenne (la ligne de bus régionale 57 étant saisonnière). Or, on constate également qu'**une forte majorité des déplacements domicile-travail de la population se fait en véhicule motorisé** (82,6%), tandis que la part des transports en commun (2,1%) et des mobilités actives (7,4%) sont anecdotiques.

Malheureusement, **la présence de discontinuité cyclable sur les infrastructures du territoire nuit à l'émergence d'une véritable pratique du vélo** comme moyen de transport quotidien. Des aménagements concernant le stationnement des vélos ont été réalisés dans certaines communes, mais le partage des voies de circulation avec les véhicules motorisés rend les trajets à vélo dangereux pour les usagers. Les parts modales du vélo (1,7%) et de la marche (5,7%) pour les trajets domicile-travail sont représentatives de la **pauvre utilisation des mobilités douces sur le territoire** et témoignent, par conséquent, d'un **fort enjeu d'amélioration**.

Le montant prévisionnel de l'action est de **84 857 € HT**. Elle se déroulera **du printemps 2023 à fin 2024**, le recrutement du poste étant en cours.

SENS ET AMBITION

- Quel est l'élément déclencheur de l'action (mettre une ou plusieurs croix)

<input checked="" type="checkbox"/>	Mandat politique / stratégie
<input type="checkbox"/>	Obligation réglementaire
<input type="checkbox"/>	Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche locale
<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte propre au territoire
<input type="checkbox"/>	Autres



Détailler, au besoin, les raisons pour lesquelles la collectivité porte/soutient cette action :

La CCVBA a acquis la **compétence Mobilités au 1er Juillet 2021**, à l'exception des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire assurés par la Région. L'intercommunalité a établi depuis lors un groupe de travail qui est devenue une commission mobilité composée de 8 élus communautaires et souhaiterait intégrer le recrutement d'un poste dédié aux mobilités actives du territoire au sein de son service Aménagement & Développement Durable.

Chaque commune entreprend de façon individuelle des actions en termes de mobilité active et l'intérêt du transfert de compétence, est désormais de **porter cet enjeu à l'échelle intercommunale et mettre en place une stratégie cohérente sur l'ensemble du territoire** (tout en prenant en compte les actions/directions entreprises en faveur de la mobilité active).

L'objectif est désormais de proposer **une gouvernance communautaire qui pose les bases d'une politique cyclable commune et partagée** par tous.

- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique (*évolution des pratiques de travail, des pratiques partenariales, amélioration de la situation initiale*) ?

Selon l'Accord de Paris sur le Climat de 2015, issu de la COP21, la **réduction des émissions de GES et la transformation des sociétés vers une sobriété carbone pour limiter le réchauffement climatique** est devenu un enjeu majeur que la CCVBA souhaite mettre en application sur son territoire. Les déplacements en véhicules motorisés sont sur-représentés dans les milieux ruraux et nécessitent toute notre attention pour enfin amorcer une transition des mobilités territoriales. Le territoire de la CCVBA est **propice aux déplacements actifs** de par son climat, sa beauté et son attractivité. Ces mobilités durables permettront de conforter la « destination Provence » et l'attractivité de nos communes. L'enjeu concerne tout aussi bien la population locale et ses déplacements quotidiens que la population touristique encline à ce type d'activité. Le vélo est **une porte d'entrée à la question du tourisme durable et aux problématiques de circulation** au sein du territoire permettant ainsi d'améliorer le mieux-vivre de nos habitants.

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Partenaires financiers et techniques :

Le projet a été lauréat du programme **AVELO2** de l'**ADEME** et fait donc l'objet d'un financement et d'un accompagnement technique. Le **cabinet Mobhilis** a quant à lui accompagné la CCVBA dans le cadre d'une première étude permettant d'identifier les enjeux inhérents au territoire.

- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) :

Peu d'acteurs locaux ont été sollicités à ce stade, toutefois l'arrivée du poste chargé de réaliser le schéma directeur donnera lieu à diverses **consultations de ces acteurs ainsi que de la population et des associations** afin d'identifier les besoins et les actions à réaliser dans l'intérêt de tous.

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels sont les différents services de la collectivité associés à l'action ?

L'action est menée par le service **Aménagement & Développement Durable** qui intègre la compétence Mobilité et s'appuie sur l'aide des **Services Techniques** pour notamment cartographier les besoins cyclables, etc.

- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ?

Le **service en charge de l'action**, accompagné de la personne en charge de la rédaction du dossier, et avec relecture du service Aménagement & Développement Durable.



- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ? (Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » => Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
		x					x			x	x	x				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	
2	
3	3.6 • L'action contribue à diminuer la circulation motorisée sur les routes du territoire et, par conséquent, espère diminuer intrinsèquement le nombre de décès dus aux accidents de la route en proposant des mobilités alternatives, douces et sécurisées.
4	
5	
6	
7	
8	8.9 • L'action contribue à promouvoir un mode de tourisme plus durable, créateur d'emplois et à l'écoute de l'environnement au travers d'activités touristiques cyclables et résilientes.
9	
10	
11	11.2 • L'action contribue à penser de nouveaux modes de transports sûrs, accessibles et viables à un coût abordable. Les mobilités actives peuvent être une solution durable de déplacement sur un territoire rural pensé en conséquence. 11.6 • En outre, l'action contribue à réduire l'impact environnemental négatif des gaz à effet de serre fortement émis par les transports routiers traditionnels. 11.a • Enfin, l'action contribuera à développer le territoire et favoriser de nouveaux liens économiques, sociaux et environnementaux positifs en offrant des alternatives de liaisons entre les différents territoires.
12	12.b • L'action contribue à promouvoir un mode de tourisme plus durable, créateur d'emplois et à l'écoute de l'environnement au travers d'activités touristiques cyclables et résilientes.
13	13.a • Le schéma directeur réalisé va permettre aux communes de solliciter le Fonds Vert, et notamment la mesure « Développement du covoiturage » de l'axe 3.
14	
15	
16	
17	



AR Prefecture

013-241300375-20230414-DEL61_2023-DE
Reçu le 14/04/2023

TERRITOIRE DURABLE UNE COP D'AVANCE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

RÉGION SUD  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



CONTACT
en Provence-Alpes Côte d'Azur

ARBE
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Agence régionale pour la biodiversité
et l'environnement [ARBE]

Direction "Transition écologique des territoires"
Paloma BOUDOU • 04 42 90 90 60 • 04 42 90 90 71